FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN
FFN n° 23 0 067 01 668 - SIRET : 479 576 811 00026
http://basrhin.ffnatation.fr/
4 rue Jean Mentelin 67000 Strasbourg
ffnatation67@gmail.com
06.80.51.28.04

SYNTHÈSE RENCONTRE CLUBS
Lundi 11 mai 2026
CFTC 30 rue De Lattre SCHILTIGHEIM 19h30

Résumé des discussions

Cette réunion du Comité Départemental (CD) 67 de natation s'est concentrée sur deux sujets principaux : les formations trajectoires et les labellisations. Antoine a présenté le nouveau dispositif de formation **trajectoires club**, expliquant que les jeunes de 14 ans peuvent commencer une formation de trois ans menant au diplôme du MSN, avec des coûts de 500€ pour la première année et 1000€ pour la troisième année.
Les participants ont également abordé des problèmes de **labellisation**, notamment les difficultés rencontrées par certains clubs comme le SOIG qui a été refusé pour sa labellisation nationale.

Formations ERFAN

Antoine CURE, Directeur de l'ERFAN, a d'abord rappelé que le motif principal de cette réunion du Comité Départemental 67 est de recenser les besoins en formation des clubs de natation, expliquant que la région a connu de nombreux changements depuis 2021 avec la suppression des conseillers techniques régionaux et la fusion des grandes régions. Il a souligné que l'organisme de formation de la Ligue Grand Est de natation travaille dans une logique systémique et est certifié Qualliopi, ce qui permet l'éligibilité aux fonds mutualisés pour les formations. La réunion était principalement axée sur l'identification de l'état d'esprit actuel des clubs plutôt que sur des décisions spécifiques, le CD cherchant à comprendre comment les clubs se perçoivent aujourd'hui.

Antoine a expliqué la nouvelle structure de formation pour devenir entraîneur ou maître-nageur, commençant à 14 ans avec la formation "Trajectoire Club", qui comprend six jours de formation et une semaine de stage. La première année coûte 500€ par stagiaire, et les inscriptions pour la session de novembre sont déjà ouvertes.
Antoine a expliqué le parcours de formation en natation, détaillant les trois années de formation avec des coûts respectifs de 500€, 1000€ et 2000€, ainsi que le processus d'évaluation et les certifications requises. Il a précisé que les formations Trajectoire Club sont reconnues par la Ligue pour les demandes de subvention PSF et peuvent être considérées comme équivalentes aux certifications Assistant Moniteur de la Fédération. Antoine a également mentionné que le projet PSF n'avait pas fourni d'informations cette année concernant la professionnalisation. Il souhaite insister sur le fait qu'il milite

FFN n° 23 0 067 01 668 - SIRET : 479 576 811 00026
http://basrhin.ffnatation.fr/
4 rue Jean Mentelin 67000 Strasbourg
ffnatation67@gmail.com
06.80.51.28.04

auprès de la Fédération pour que les formations "Trajectoire Club" soient reconnues et éligibles au financement dans le cadre des demandes de subventions PSF.

Antoine a expliqué les défis liés au financement des formations professionnelles dans le cadre du PSF, notant que les formations PSE n'étaient pas acceptées l'année précédente et militera pour qu'elles soient incluses. Il a détaillé les offres de formation disponibles, notamment les trois diplômes (MSN, BP, DE) accessibles via le contrat d'apprentissage dans les disciplines de natation artistique, water-polo et natation course. Antoine a souligné que la formation de secourisme à 18 ans pose problème car les mineurs ne peuvent pas être employés dans ce type de travail, même s'ils peuvent être certifiés à 17 ans.
Isabelle a posé des questions sur la flexibilité des parcours de formation, notamment si les personnes peuvent compléter leur formation en deux ans au lieu de trois ans, et a discuté des défis liés au recyclage des brevets fédéraux.

- Les clubs intéressés peuvent s'inscrire aux prochaines sessions de formation "Trajectoire Club" et informer les jeunes concernés des dates et modalités (notamment la session de Mulhouse et les sessions à venir en septembre).
- Les clubs concernés peuvent transmettre à Antoine ou à l'équipe ERFAN les attestations de recyclage PSE 1 et, le cas échéant, les justificatifs de pratique bassin pour valider le recyclage des brevets fédéraux.
- Clubs souhaitant engager des jeunes en contrat d'apprentissage (DE, BP, MNS) : Contacter ERFAN pour obtenir les informations pratiques et organiser le suivi des parcours de formation.
- Clubs concernés : S'inscrire à la formation "accueil des enfants atteints de troubles du neurodéveloppement" proposée par l'ERFAN (3x2h en visio, juin/juillet) éligibles au recyclage des brevets fédéraux. Son coût, 100€, en comparaison à leur formation de deux sessions de deux heures en présentiel prévue de juillet à septembre. Nadia a suggéré de mutualiser les ressources pour éviter les chevauchements et a noté que le recyclage des BF est important pour les demandes de labellisation.
- Antoine a expliqué que les formations de recyclage pour les brevets BF 1, 2 et 3 seront disponibles en juin-juillet, et que les personnes nécessitant une validation de compétences de sauvetage devront fournir une attestation de réussite. Il a confirmé que les personnes travaillant avec des MSN ne sont pas soumises au CAEPMNS mais doivent démontrer leurs compétences de sauvetage par une attestation de réussite.
- Antoine a expliqué que les formations de recyclage CAEPMNS sont nécessaires tous les cinq ans et assorties d'une recyclage PSE annuel.
- Il a également signalé qu'une semaine de formation aisance aquatique aura lieu du 22 au 27 juin.
- Nadia a discuté des problématiques liées aux labels et aux demandes de subventions, soulignant que l'investissement requis n'est pas toujours proportionnel aux montants reçus. Elle a discuté des défis liés au recyclage des entraîneurs de natation, expliquant que bien que des formations soient

FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

FFN n° 23 0 067 01 668 - **SIRET** : 479 576 811 00026
http://basrhin.ffnatation.fr/
4 rue Jean Mentelin 67000 Strasbourg
ffnatation67@gmail.com
06.80.51.28.04

disponibles, l'implication des entraîneurs reste limitée car ils ne voient pas toujours l'intérêt de se former. Elle a suggéré que les commissions départementales pourraient organiser des événements de formation continue qui pourraient être reconnus administrativement comme du recyclage.

- La discussion a également porté sur les difficultés spécifiques du recyclage en sport santé, CD notant que les formations répétitives du même contenu n'apportent pas de nouveaux éléments et que le milieu médical présente des défis particuliers pour la collaboration.

Labellisation des Clubs

Les participants ont discuté des enjeux de labellisation, avec plusieurs présidents de clubs partageant leurs préoccupations et attentes. Michel du SOIG a soulevé des questions sur la labellisation, Thomas Metzger a exprimé son intérêt pour les formations et les labellisations, et Christine Keller a mentionné les défis liés aux critères de labellisation et à la communication. La réunion visait à recueillir les attentes spécifiques des clubs et à aborder les projets de formation et de labellisation.

Les participants ont discuté des défis réglementaires et logistiques auxquels fait face leur club de natation, notamment des problèmes de labellisation et de réservation de créneaux de piscine. Plusieurs membres, dont Antoine, Catherine, Valérie et Véronique, ont partagé leurs perspectives sur la situation du club, soulignant les difficultés liées au manque de bénévoles et aux contraintes administratives. Marion a mentionné que son club a réussi à réduire la charge sur le comité en sollicitant davantage les maîtres-nageurs pour les animations, ce qui permet de se concentrer sur les activités principales à la piscine.

Labellisation Nationale et Régionale
L'équipe a discuté de la labellisation nationale de la Fédération Française de natation, expliquant que le processus au niveau régional n'est pas directement applicable et nécessite une demande séparée.

La nouvelle campagne de labellisation régionale ouvrira le 14 août 2026 via le lien ci-dessous et restera accessible jusqu'au 15 septembre 2026.
Les clubs souhaitant des précisions sur la labellisation ou rencontrant des difficultés dans ce domaine : Prendre contact avec l'équipe de la Ligue/CD 67 pour approfondir le sujet et éventuellement prendre rendez-vous pour un accompagnement personnalisé.

https://lge-natation.fr/labellisation/#Reconnaissance d'un savoir-faire